



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre et le trois du mois de juillet, à dix heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Absent excusé :

M. Christophe TESTAS.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 27 juin 2024.

RAPPORT N°029/BUR-07/2024

OBJET : Attribution du marché de travaux de construction du CSP de Castres et des locaux du groupement sud

La présente consultation s'inscrit dans la continuité du projet de construction du CSP de Castres et des locaux du groupement sud. Elle est gérée pour le compte du SDIS par la société THEMELIA, maître d'ouvrage délégué, conformément aux missions définies dans la convention de mandat.

Pour rappel, le marché portant convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a été attribué à la société THEMELIA le 1^{er} décembre 2021 et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe ALLIAGE / INSE / CET INFRA / ETB le 1^{er} février 2023.

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offres et du bureau du conseil d'administration du 14 mai 2024, 7 des 15 lots du marché de travaux ont été attribués. Sur les lots restants, il a été décidé d'en relancer 3 en procédure formalisée ouverte et 5 en procédure négociée formalisée.

Les candidats des 5 lots concernés par la négociation ont été invités à déposer leur nouvelle offre à partir du 28 mai 2024. La date limite de réception des offres a été fixée au 6 juin 2024 à 16h.

A l'issue de l'ouverture et de l'analyse des offres reçues, il apparaît que chaque entreprise a fait parvenir une candidature recevable.

Ainsi, la commission d'appel d'offres réunie le 3 juillet 2024 à 9h a procédé à l'attribution de chacun des lots de la manière suivante :

N° lot	Libellé	Entreprise	Montant
1	Gros-oeuvre	Albert et Fils	1 318 779,23 €
7	Carrelage	AJC Carrelage	236 285,37 €
9	Menuiseries intérieures	Flageat	110 464,96 €
10	Traitement des façades	Pedrobat	47 825,00 €
11	Électricité	Sagelec	488 749,62 €

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la délibération du conseil d'administration n°059 en date du 13 juillet 2021 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

- vu la décision de la commission d'appel d'offres du 03 juillet 2024,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à cette procédure au bénéfice des titulaires validés par la commission d'appel d'offres ;
- de charger Madame la Directrice générale de THEMELIA, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le SDIS du Tarn ou, à défaut, l'un de ses collaborateurs dans le cadre des délégations de signature qui leur ont été consenties, à appliquer la présente décision et signer les marchés.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>